Journal Officiel
de la Nouvelle-Calédonie

N° 2026-00486 Publié le 3 novembre 2026

Délibération n° 713-2026/BAPS/DAJI du 3 novembre 2026

Portant création de la marque "changez de vie, pas de pays !"

LE BUREAU DE L'ASSEMBLÉE DE LA PROVINCE SUD,

Délibérant conformément à la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu la délibération modifiée n° 91-2025/APS du 4 décembre 2025 relative au budget primitif de la province Sud pour l'exercice 2026 ;

Vu la stratégie d'attractivité territoriale de la province Sud ;

Vu l'avis de la commission du développement économique réunie le 30 octobre 2026 ;

Vu le rapport n° 246824-2026/1-ACTS/DAJI du 20 octobre 2026,

A ADOPTÉ EN SA SÉANCE PUBLIQUE DU 3 NOVEMBRE 2026, LES DISPOSITIONS DONT LA TENEUR SUIT :

Article 1 : Est approuvée la création de la marque provinciale « Changez de vie, pas de pays ! ».

Article 2 : La présidente de l'assemblée de la province Sud est habilitée à signer tous les actes nécessaires au dépôt de la marque auprès de l'Institut national de la propriété intellectuelle (INPI).

Article 3 : La présente délibération sera transmise à Mme la commissaire déléguée de la République et publiée au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

La Présidente

SONIA BACKES